

RAPPORT DU GROUPE POUR BEAUSOLEIL

Conseil municipal du 15 septembre 2026

Présents :

Nicolas Spinelli
Nathalie Sioniac-Bottin
David Bougain
Franck Pallet
Caroline Freitas

12 délibérations
11 interventions
3 questions écrites
8 votes pour - 1 abstention
2 votes contre - 1 sans vote

Absents :

Mickaël Costa - Pouvoir donné à Nicolas Spinelli

Réunion préparatoire du groupe tenue le 11 septembre 2026

DÉLIBÉRATIONS :

● Délibération 1 : Procès-verbal du Conseil du 9 juillet 2026

- Intervention de Nicolas Spinelli sur la nécessité de respecter l'objet du conseil municipal et de limiter strictement les débats aux affaires communales. Il est souligné l'importance du respect entre les élus et l'exclusion de tout élément relevant de la vie privée, intime ou professionnelle au sein de l'assemblée. Il a enfin été demandé que les débats se déroulent dans le cadre du règlement intérieur, afin que chaque élu puisse s'exprimer librement sur les sujets intéressant la commune et les Beausoleillois.

Aucune contestation n'a été émise sur le procès-verbal, qui retranscrit fidèlement la séance.

Néanmoins, le groupe a décidé de s'abstenir, symboliquement, afin de marquer son refus de cautionner les propos tenus par la majorité municipale tout au long de la séance du 9 juillet.

● Délibération 2 : Subvention opération Erilia - Villa Rosa

Intervention de Nicolas Spinelli demandant si la subvention versée par la commune donne lieu à un droit de réservation des logements et si cette subvention sera déduite des pénalités payées par la commune dans le cadre de la loi SRU. Les réponses apportées ont été positives.

Vote pour du groupe

● Délibération 3 : Signature d'un contrat de mixité sociale

Cette délibération permet de lancer la procédure du contrat de mixité sociale. Le contrat en lui-même sera soumis au vote du Conseil ultérieurement.

Vote pour du groupe

● **Délibération 4 : Délégation et financement du programme STEPRIM**

Ce programme ne s'établit que sur deux secteurs de Beausoleil (secteur proche de l'autoroute A8 et chemin des Révoires) récemment concernés par des éboulements.

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin rappelant la demande du groupe d'une étude géologique indépendante réalisée sur l'ensemble du territoire communal.

Il a également été demandé pourquoi un permis de construire a été accordé sur la parcelle AD 144, qui est pourtant située en pleine zone des éboulements de décembre 2025.

- Réponse du maire, expliquant que la commune avait refusé le permis mais que le Tribunal administratif (TA) de Nice l'avait contrainte à accorder le permis.

- Intervention de Nicolas Spinelli demandant si la commune a fait appel de la décision du TA.

- Réponse du maire indiquant que la commune a effectivement fait appel.

Vote pour du groupe

● **Délibération 5 : Budget supplémentaire - Exercice 2026**

- Intervention de Franck Pallet demandant des présentations plus claires et pédagogiques de ce budget supplémentaire et rappelant que certains sujets ont été débattus en amont du Conseil municipal avec l'adjointe en charge des finances.

- Intervention de Nicolas Spinelli rappelant les désaccords de fonds sur les questions budgétaires et les demandes du groupe Pour Beausoleil non prises en compte : baisse de la taxe foncière de 20 %, provisions supplémentaires pour la crémaillère, audit sur les dépenses de fonctionnement etc.

Vote contre du groupe

● **Délibération 6 : Règlement intérieur du Centre Histoire et Mémoire**

- Intervention de Nathalie Sioniac-Bottin demandant les raisons de la création de ce règlement, neuf ans après l'ouverture du Centre. Il est également demandé si ce règlement ne restreindra pas l'accès au Centre et comment seront traitées les données personnelles enregistrées.

- Intervention de Nicolas Spinelli invitant, pour l'avenir, à rédiger ce type de document de manière plus équilibrée et moins centrée sur les questions de surveillance.

Vote pour du groupe

● **Délibération 7 : Subvention - Association sportive du Collège Bellevue**

Complément de subvention apportée à l'association pour le développement d'activités de football.

Vote pour du groupe

● **Délibération 8 : Modification du tableau des emplois**

Ajustement des horaires du personnel encadrant les activités de l'école de musique et de danse.

Vote pour du groupe

● **Délibération 9 : Recours à des agents publics dans le cadre d'activités accessoires**

Délibération permettant et encadrant l'embauche ponctuelle de fonctionnaire extérieurs à la mairie.

Vote pour du groupe

● **Délibération 10 : Prime de responsabilité pour les Directeurs généraux adjoints**

- Intervention de Nicolas Spinelli demandant une information sur la situation du Directeur général des services, comme cela avait été annoncé lors de la précédente séance.

- Réponse du maire indiquant que cette information sera fournie lors de la prochaine séance.

Vote pour du groupe

● **Délibération 11 : Règlement intérieur du Conseil municipal**

- Intervention de Nicolas Spinelli soulignant que les changements apportés au règlement restreignent les droits des élus et de l'opposition. Si certains changements sont acceptables d'autres sont considérés comme négatifs pour la bonne expression du pluralisme (limitation du nombre d'intervenants, réduction injustifiée de l'espace d'expression de l'opposition dans le bulletin municipal, augmentation du nombre d'élus pour constituer un groupe etc.). Il est demandé, sur ces points, le maintien des règles existantes et en vigueur depuis 18 ans.
- Intervention de Franck Pallet soulignant que les délais prévus par le règlement concernant les questions écrites sont contraires aux jurisprudences. Il est donc demandé de les rendre conformes.
- La majorité a refusé l'ensemble des demandes faites par notre groupe.

Vote contre du groupe

● **Délibération 12 : Compte rendu des décisions en application de l'article L.2122-22**

Délibération non soumise à un vote

QUESTIONS ORALES :

Questions adressées à l'autorité territoriale par écrit le 5 juillet 2026 - Article 32 du règlement intérieur.
Copies des courriers ci-dessous.

● **Question n°1 - De Franck Pallet : Question portant sur les problèmes de propreté et le mauvais état de certaines voiries de Beausoleil. Il demande à la municipalité de recenser les rues nécessitant des travaux et de programmer leur rénovation.**

La question n'a pas été lue par le maire et la réponse s'est limitée à faire le compte rendu du travail des services municipaux, sans répondre aux questions posées.

● **Question n°2 - De Franck Pallet : Question concernant le trafic de stupéfiants dans plusieurs quartiers, notamment à La Gaîté, au Riviera Palace et aux Moneghetti. Il est demandé au maire d'intervenir auprès de l'État pour renforcer la sécurité et réclamer le rétablissement d'un commissariat de police à Beausoleil.**

La question n'a pas été lue par le maire et la réponse s'est limitée à faire le compte rendu du travail des services municipaux, sans répondre aux questions posées.

● **Question n°3 - De Nicolas Spinelli - Demande d'explication sur le refus des demandes de l'association Pour Beausoleil et l'absence de réponse à ses courriers.**

La question n'a pas été lue par le maire et la réponse n'a apporté d'éléments qu'à un seul des trois sujets évoqués dans cette question.

Les interventions, débats et réponses sont intégralement retranscrits dans le procès-verbal rédigé par les services municipaux et disponible lors de la prochaine séance.

Question orale en application de l'article 32 du règlement intérieur du Conseil municipal – Séance du 15 septembre 2026

Questions rédigées par Franck Pallet

DATE

Le 10 septembre 2026

A Beausoleil

Question 1 - Défaut de propreté et d'entretien des voiries

Les problèmes liés à la propreté et l'état général de la voirie municipale dans certains quartiers. Il est à constater qu'en dépit des efforts entrepris ces dernières semaines suite aux doléances exprimées par le Groupe Pour Beausoleil que la propreté des rues laisse à désirer et qu'il convient d'y remédier en ce qu'il en va de l'image de notre ville qui rappelons-le est limitrophe à la Principauté de Monaco.

Quant à l'état de la voirie municipale, il est à relever que la Commune est défaillante dans ce domaine, notamment dans certains quartiers comme l'avenue du Professeur Langevin en bas de la Résidence du Riviera Palace, en centre-ville proche du marché de Beausoleil où la chaussée est en très mauvais état. Il conviendrait de recenser les lieux où la chaussée devra être refaite. Nous avons 6 années devant nous pour entreprendre les travaux de rénovation des rues.

DESTINATAIRE

• Gérard SPINELLI

Maire de Beausoleil
27, boulevard de la République
06240 Beausoleil

• Jean-Luc DALCHER

Directeur général des services
27, boulevard de la République
06240 Beausoleil

Question 2 - Problématiques de sécurité et de trafics de drogue

Les problèmes liés au trafic de stupéfiant dans certains quartiers, notamment celui de la Gaîté, l'escalier du Riviera Palace et les Moneghetti. J'ai été personnellement sollicité par des riverains de ces quartiers qui s'inquiètent de ce fléau et qui craignent tout particulièrement pour leur sécurité par le risque accru d'agressions.

Que compte faire Monsieur le Maire pour remédier à cette situation ? Il conviendrait de saisir les Services de l'Etat, notamment Monsieur le Préfet des Alpes maritimes et le cas échéant Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour demander le rétablissement d'un Commissariat de Police à Beausoleil. Il n'est, en effet, plus acceptable que les citoyens de Beausoleil doivent se déplacer jusqu'à Menton pour des dépôts de plainte ou des mains courantes. En votre qualité de représentant de l'Etat de la commune, vous avez le devoir d'agir pour protéger les Beausoleillois face à l'insécurité. Afin de conforter cette demande, il conviendrait de la soumettre au vote du prochain Conseil Municipal bien que l'article L.2214-1 du Code des Collectivités Territoriales prévoit actuellement un seuil de population fixé à 20.000 habitants. Il existe des possibilités de dérogations en fonction de la nature et du volume de la délinquance.

Question orale en application de l'article 32 du règlement intérieur
du Conseil municipal – Séance du 15 septembre 2026

**Objet : Refus des demandes de l'association Pour Beausoleil sans
aucun justification**

Monsieur le Maire,

L'association « Pour Beausoleil » a été créée et enregistrée en Préfecture
le 2 juin 2026, dans le cadre de la loi du 1er juillet 1901 relative à la
liberté d'association.

Tous les documents administratifs utiles ont, par ailleurs, été adressés
aux services municipaux concernés.

Le 26 juin 2026, quatre courriers vous ont été adressés par l'association :

- **Un courrier de courtoisie pour vous informer de la création de
l'association :**

Aucune réponse n'a été adressée par la municipalité.

- **Un courrier de demande pour organiser un événement public à la
date du 5 septembre dernier :**

Aucune réponse n'a été adressée par la municipalité. Cette demande a
donc, de facto, été refusée sans la moindre justification.

- **Un courrier de demande pour occuper un stand lors de la Journée
des associations du 12 septembre dernier :**

Aucune réponse n'a été adressée par la municipalité. Cette demande a
donc, de facto, été refusée sans la moindre justification.

- **Un courrier de demande pour que l'association soit référencée dans le
prochain guide des associations, édité annuellement par la commune :**

Aucune réponse n'a été adressée par la municipalité. Cette demande a
donc, de facto, été refusée sans la moindre justification.

DATE

Le 12 septembre 2026

A Beausoleil

DESTINATAIRE

- **Gérard SPINELLI**

Maire de Beausoleil
27, boulevard de la République
06240 Beausoleil

- **Jean-Luc DALCHER**

Directeur général des services
27, boulevard de la République
06240 Beausoleil

Nous souhaitons vous rappeler, Monsieur le Maire, qu'entre 2008 et 2014, Mme Brigitte Hourtic, qui était alors la cheffe du groupe d'opposition, présidait dans le même temps une association nommée « Beausoleil Démocratie ».

Cette association disposait régulièrement de locaux municipaux pour organiser ses réunions, elle disposait également chaque année d'un stand lors de la Journée des associations et elle était référencée dans le guide des associations.

Nous vous posons ainsi les trois questions suivantes et nous vous demandons de bien vouloir répondre à chacune d'entre elles :

- 1) En refusant les demandes de l'association Pour Beausoleil, la municipalité a radicalement changé de position vis-à-vis de l'opposition. Quelles sont les motivations de ce volte-face ?
- 2) Pour quelles raisons aucune réponse n'est adressée aux demandes écrites l'association Pour Beausoleil, alors que cette dernière respecte l'ensemble des lois et règlements en vigueur ?
- 3) A l'heure où l'opposition représente désormais 46 % des électeurs à Beausoleil et où la majorité municipale ne représente plus que 13 % de la population, que reste-t-il, dans notre commune, de l'esprit républicain dont vous vous prévaluez si souvent ?

Nous vous remercions, Monsieur le Maire, pour vos réponses et les éclaircissements que vous voudrez bien apporter à ces questions.